



## ARRETE MUNICIPAL

### **PORTANT INTERDICTION DE FUMER SUR LE TERRAIN DE L'AIRE DE JEUX**

#### **Le Maire de la Commune de SAND**

**VU** la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Régions, des Départements et des Communes,

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-2-1 modifié par la loi n°2014-1545 du 20 décembre 2014 – articles 11, L 2542-2, L 2542-4 et L 2542-8,

**VU** le Décret n° 2015-768 du 29 juin 2015 relatif à l'interdiction de fumer dans les aires collectives de jeux,

**VU** le Code pénal, article R 610-5,

**VU** la convention de partenariat entre la Commune de Sand et le Comité du Bas-Rhin de la Ligue Nationale contre le Cancer portant création d'un espace sans tabac à l'aire de jeux,

**CONSIDERANT** qu'il convient de prendre des mesures pour garantir la sécurité des usagers et notamment des jeunes enfants qui fréquentent le terrain de jeux,

**CONSIDERANT** qu'il importe dès lors de réglementer la consommation de tabac en interdisant de fumer à l'aire de jeux,

### ARRETE

**Article 1 :** A compter du 23 avril 2016, le terrain de l'aire de jeux sis rue de l'Église à Sand est un lieu considéré comme « espace sans tabac »

**Article 2 :** Il est interdit de fumer à l'aire de jeux à compter de l'apposition de la signalétique sur le terrain.

**Article 3 :** Cette interdiction sera rappelée aux usagers par la mise en place d'un panneau de signalisation sur le site.

**Article 4 :** La Gendarmerie Nationale sera chargée de l'exécution du présent arrêté.

**Article 5 :**  
MM.

- le Commandant de la Brigade de proximité – Gendarmerie de Benfeld
  - Monsieur le Président du Tribunal d'Instance de Strasbourg
- sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à SAND, le 21 Avril 2016

Le Maire,



Denis SCHULTZ

#### **Destinataires :**

- le Chef de la Brigade Territoriale de Gendarmerie de Benfeld
- le Conseiller Départemental du Canton de Erstein
- affichage en mairie